

## Avec La CFDT, portons un projet ambitieux pour les ASCT

*La CFDT œuvre pour obtenir  
des parcours sécurisés et  
ascendant tout au long de la  
carrière des ASCT.*

L'entreprise doit prendre la mesure des conséquences sociales de ses décisions : Gestion par activité, restructuration des ECT et des UO, productivité accrue à chaque changement de roulement, perpétuelle redistribution des charges entre ECT. Toutes ces situations entraînent de la pénibilité, du stress, une absence de visibilité sur l'avenir, de l'inquiétude que l'entreprise doit prendre en compte !

Pour la CFDT l'objectif est de permettre à chaque ASCT d'effectuer la totalité de sa carrière soit au sein des résidences d'un ECT, soit dans un parcours entre les différents ECT, de garantir son accès à la qualification D et à un déroulement de carrière sur cette qualification.

Pour la CFDT, notre principale revendication est donc de garantir des passerelles inter-activités et une visibilité dans l'accès aux différents roulements (y compris la réserve), en valorisant l'ensemble des affectations et des roulements. Les mutations doivent être mieux gérées pour satisfaire les mobilités choisies ou subies

**Pour la CFDT, une commission emplois et compétences au sein des ECT, efficace en matière d'orientation professionnelle est plus que nécessaire : Nous l'avons revendiquée encore le 15 juin 2010!**

*Une insertion sociale des  
nouveaux embauchés et des  
reconversions*

En dehors du recrutement externe à l'Entreprise, il faut favoriser et faciliter l'insertion professionnelle des saisonniers, des contractuels, et des weekenistes qui le désirent, vers un métier à temps plein au statut, avec la possibilité de cotiser à 100% pour la retraite.

Pour la CFDT, les agents en reconversion d'autres services doivent faire l'objet de

mesures particulières afin d'éviter un sentiment d'injustice chez les ASCT déjà affectés dans les établissements.

Que cela concerne les notations ou les affectations dans les chantiers, les parcours des ASCT présents depuis longtemps doivent être définis indépendamment des agents en reconversion. C'est l'Entreprise qui doit assumer les évolutions subies par les agents pas les autres salariés.

Le but est de ne pas générer d'inégalités supplémentaires déjà existantes à cause d'une pyramide des âges déséquilibrée. L'entreprise doit définir un nombre d'années de service pour lequel l'agent serait en acquisition de la connaissance professionnelle ... pour ensuite intégrer sa véritable place dans l'évolution ascendante du métier.

*Une politique de formation pour  
mieux valoriser les compétences des  
ASCT mais aussi de l'encadrement.*

L'entreprise doit dépasser la logique d'une simple accumulation des connaissances pour aboutir à une véritable approche des compétences. Les ASCT doivent pouvoir valoriser les compétences en faisant reconnaître leurs Acquis Professionnels ou celles basées sur l'Expérience (VAP/VAE). Le « désintéret » de l'entreprise est manifeste pour appliquer ces dispositions inscrites dans le code du travail. Cet axe permettrait pourtant de développer un vrai processus de parcours professionnels pour aboutir à l'acquisition de la qualification E sans examen.

La définition nationale des missions et attributions des RET au travers d'une fiche de poste est urgente afin d'accélérer le déroulement de leur carrière vers la **Qualif-F**. Ce qui permettra d'élaborer une fiche de poste des CBORM(P) à la **Qualif-E**, sans remettre en cause l'examen de TC vers les métiers de l'encadrement.



**Vous pouvez retrouver les tracts en consultant le site: [www.cfdtcheminotscentre.org](http://www.cfdtcheminotscentre.org)**

## ECT : VERS UN DEBUT DE CADRAGE.....

### Valorisation et la sécurisation du parcours professionnel des ASCT.

Conformément au relevé de conciliation du 1er avril 2010, la Direction Déléguée Trains confirme bien la création d'un document de cadrage permettant aux ASCT d'avoir une visibilité et une projection sur leurs parcours professionnels.

Il permettra également à l'encadrement d'avoir une base de travail commune à tous les ECT. Ce document définira, entre autres, des mesures nationales sur les passerelles entre roulements et les critères d'accès.

Dans cet esprit, la DDT restera la seule garante des parcours en ECT par le biais de ce document. La CFDT l'a obtenu afin de garantir une unicité métier mais aussi pour introduire plus d'équité et de la lisibilité pour les ASCT !

La CFDT l'a demandé : La DDT étudiera la faisabilité d'un dispositif innovant afin de gommer les inégalités entre les ASCT ancien en ECT et les ASCT en reconversion suite à mobilité professionnelle au sein de l'Entreprise.

La DDT intégrera dans ce dispositif un processus d'accompagnement des mutations inter ECT. La CFDT a revendiqué un dispositif pour faciliter le changement de résidence dans un même établissement.

Ce document posera les principes de la formation professionnelle. Les principes de la formation initiale seront posés à cette occasion.

Apparemment l'entreprise verrait une formation initiale identique pour tous les agents y compris des salariés en reconversion.

Par contre l'arrivée éventuelle du e-Learning sera combattue par la CFDT.

La CFDT a obtenu que les agents à temps partiel ne soient pas les oubliés de ce document.

Suite à l'intervention de la CFDT, les référentiels d'Etablissement qui seront déclinés, ne pourront se faire qu'après la finalisation du socle national de ce futur document cadre de référence national sur les parcours professionnels, donc pas avant octobre 2010.

La CFDT a exigé le figeage de tous les projets d'Etablissement en cours depuis avril 2010, conformément aux engagements de la Direction Déléguée Trains.

Les prochaines tables rondes se tiendront le 7 juillet 2010, le 14 septembre et une en octobre.

A ces moments là nous rentrerons plus dans le contenu du texte, et d'autres sujets seront abordés.

La CFDT restera force de propositions dans le cadre de ces négociations qu'elle revendique depuis plusieurs années.

La Direction Déléguée Trains va essayer de s'y inscrire à minima... Aux Organisations Syndicales d'être vigilantes et le plus unitairement possible.

La CFDT s'y appliquera !

